



## Lettre d'information de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre



Septembre 2020 - n° 102

### La chasse est attaquée de toute part

Aujourd'hui la chasse est attaquée de toute part, de façon simultanée et fait face à quatre menaces.

- Tout d'abord, comme vous le savez, notre Ministre de la transition écologique, Barbara Pompili, a fait pencher la balance pour que le quota de chasse à la glu soit à zéro pour cette année.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a examiné jeudi après-midi le référé suspension déposé par la LPO et ONE VOICE contre l'arrêté ministériel du 27 août 2020 ayant autorisé la chasse de la tourterelle des bois.

Le Conseil d'Etat n'a pas caché son agacement vis-à-vis du Ministère de la Transition Ecologique (MTES), qui, malgré plusieurs injonctions, n'avait toujours rien répliqué pour défendre l'arrêté de l'année dernière attaqué sur le fond ni mis en place un plan de gestion national.

**La décision rendue le 11 septembre suspend la chasse de la tourterelle des bois pour cette saison.**

- Après la glu et la tourterelle, nous venons d'apprendre que les arrêtés d'ouverture des chasses aux pantes, matoles et tenderies (départements 64, 40, 33, 47 et 08) signés par le gouvernement sont également attaqués en référé par ONE VOICE et devraient donc passer prochainement au Conseil d'Etat.

Si le ministère défend aussi bien ces arrêtés que celui sur la tourterelle nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles déconvenues.

- En parallèle, les attaques viennent aussi de l'Europe où la commission à l'environnement est clairement en opposition avec nos chasses traditionnelles comme l'a confirmé un entretien mercredi après-midi avec le Commissaire européen à l'environnement, Virginijus Sinkevičius. La France risque donc d'être condamnée et traduite devant la Cour de justice de l'Union européenne avec un impact sur nos chasses traditionnelles y compris les palombières.

- Troisième attaque dont vous avez pu mesurer le risque, le RIP qui continue à prospérer avec 140 parlementaires qui l'ont signé. ([voir la plaquette de présentation sur le RIP](#)). Parallèlement au mot d'ordre national, la FDC 58 a sollicité les quatre parlementaires du département de la Nièvre, trois nous ont répondu et aucun n'a signé le RIP. La FDC 58 n'a donc pas relayé d'appel à la mobilisation devant les permanences parlementaires des élus, contrairement à d'autres départements. Nous

restons pour autant solidaires des actions menées par ailleurs.

- Enfin, Cédric Villani, avec quatre autres signataires, a regroupé l'ensemble de mesures du RIP dans une proposition de loi. Il y a ajouté l'interdiction de la chasse aux chiens courants.

Nous avons appris hier que cette proposition de loi passe en commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale le 1er octobre et sera suivie d'un débat dans l'hémicycle le 8 octobre.

Dans cette adversité, il est nécessaire de rester unis et de nous mobiliser pour faire front pour que vive la chasse française !

## **Lettre ouverte du Président de la Fédération Nationale des Chasseurs Willy SCHRAEN à tous les chasseurs et les ruraux.**

Amies chasseresses,

Amis chasseurs,

Depuis le début de l'été, nous traversons une période de fortes turbulences pour les chasseurs et les ruraux que nous sommes et c'est la raison de mon écrit.

Il n'est pas question que l'on reste sans réagir face aux menaces qui pèsent sur nos chasses traditionnelles et, à termes, sur tous nos modes de chasse, sans exception...

[Lire la suite](#)



### **Permis de chasser : je valide !**

L'ouverture générale approchant à grands pas (dimanche 20 septembre) il est temps de demander la validation de son permis de chasser. La FDC 58 se tient à votre disposition pour vous aider dans cette démarche.

[Je valide mon permis de chasser](#)